

QUESTION ORALE
DE M. FOURNY À M. MARCOURT,
VICE-PRESIDENT ET MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES,
SUR
« LES RETARDS DANS LE PAIEMENT
DES FACTURES DES POUVOIRS PUBLICS »

M. Fourny (cdH). Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, vous avez pu, comme moi, certainement, découvrir à plusieurs reprises les propos tenus par M. Reuter, que nous connaissons bien, qui est un homme généralement modéré dans ses propos et dans le ton qu'il peut employer. Or, ici, il a fait quand même toute une série de déclarations relativement sévères par rapport à la Région wallonne. Je vais le citer: «Si les Pouvoirs publics, tous niveaux confondus, payaient leurs fournisseurs à temps, de nombreuses entreprises ne seraient pas dans l'obligation d'aller quémander l'indulgence de leur banquier. Il s'agit pourtant d'une mesure simple, mais nous avons vraiment l'impression que le Gouvernement wallon ignore le problème. Cela fait plus de cinq ans qu'il discute de l'opportunité d'introduire un facturier dans les administrations, ce qui leur permettrait simplement de savoir quand une facture est entrée et doit dès lors être payée. Pareille attitude est, pour de nombreuses entreprises qui n'osent s'en plaindre individuellement, de peur d'être mises sur une liste noire particulièrement décevante et énervante.»

Je ne vais pas commenter ces propos, mais cela laisse quand même un petit peu interrogateur. Il arrive de manière extrêmement régulière, notamment au niveau fédéral qu'on revienne sur la fameuse théorie de l'ancre, ou dite de l'ancre. La question, Monsieur le Ministre, est de savoir si la situation, telle qu'elle est décrite par M. Reuter, est exacte. Est-ce que cela correspond, dans les faits, à une réalité? J'aimerais que vous puissiez nous éclairer quant à cela.

Par ailleurs, est-ce que vous pouvez dresser un bilan de l'ensemble des factures qui seraient, le cas échéant, pendantes ou non honorées et de voir quel est le volume que cela représente au niveau de la Région wallonne? Est-ce que vous disposez de données chiffrées à ce niveau? Est-ce qu'il apparaît manifestement que certaines entreprises se confrontées à des difficultés de trésorerie face au non-paiement des dites factures par les Pouvoirs publics, la Région wallonne en l'occurrence, dans une période où il est extrêmement difficile pour les entreprises d'obtenir du crédit auprès de leur banque? D'ailleurs, la Région a mis en place toute une série de mécanismes, justement pour essayer de palier ces déficits de trésorerie des entreprises.

L'attitude paraît un petit peu contradictoire. Cela, c'est la première question. Est-ce qu'on peut

faire un bilan de la question et savoir si les propos sont corroborés dans les faits par une réalité ? Deuxième élément, c'est l'allégation de M. Reuter quant à la mise en place d'un facturier d'entrée des factures dans l'administration. Ce problème, tel qu'il est posé, existe-t-il réellement ? Existe-t-il une volonté, dans votre chef, de mettre « enfin » en place ce système afin de pouvoir s'assurer du suivi de l'efficacité du paiement des factures, afin d'éviter qu'il y ait des factures qui disparaissent, qui ne soient pas payées j'imagine qu'il y a des procédures civiles qui sont introduites à charge de la Région et aussi de pouvoir disposer quelque part de chiffres précis qui permettent, à un moment donné, d'évaluer l'état de liquidation des dites factures ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les deux axes sur lesquels je souhaitais aborder cette problématique des paiements de la Région wallonne à l'égard des entreprises. Je pense que cette question est extrêmement importante dans le contexte de crise que nous connaissons maintenant et les difficultés de trésorerie que peuvent rencontrer certaines entreprises.

Mme la Présidente. La question orale de Mme Reuter sur «les retards de paiement des Pouvoirs publics» est transformée en question écrite.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. M. Fourny avait une bonne idée, en posant la question au Ministre-Président, non pas que je ne souhaite pas répondre à la question, mais parce qu'elle est transversale et qu'elle ne s'adresse pas exclusivement au Ministre de l'Économie, même si, c'est évidemment on suppose le facteur de rattachement.

Les Entreprises sont un sujet cher à mon cœur et il est clair que ce sont elles qui pâtissent parfois des retards de paiement. En réalité, ce n'est pas spécifiquement dans le département de l'Économie et dans les primes à l'investissement que le problème se pose. Je rappelle que, quand j'ai pris mes fonctions et je n'en fais vraiment grief à personne -, il y avait un retard d'environ cent vingt-cinq millions d'euros. Le Plan Marshall a d'ailleurs permis, par le dégagement au-delà des budgets ordinaires de plus de quatre-vingts millions d'euros spécifiques au Plan Marshall, de rattraper le retard.

Nous savons bien, que se soit au niveau des travaux publics, que se soit au niveau des travaux subsidiés, qu'il peut y avoir des retards, et les Communes sont confrontées aussi à cet élément. Il est clair que le problème est d'autant plus aigu en période de conjoncture économique plus faible où les trésoreries des entreprises sont plus faibles et donc où l'attente est plus importante.

C'est un point sur lequel, en tout cas, le Gouvernement entend travailler et, effectivement, le

projet de ce facturier qui n'est pas spécifiquement le fait qu'on perd des factures, mais plutôt d'avoir un vrai échéancier permettant de savoir comment on doit payer, est un élément important. Au Fédéral rappelons que, lorsque le Ministre du Budget de l'époque il n'est plus en activité aujourd'hui, comme ça, personne ne sent concerné a instauré le principe de l'ancre, c'était qu'à un moment donné dans l'année, on arrête de payer, ce qui n'est pas, pour les entreprises, la solution la plus idoine pour assurer leur trésorerie, et donc il y a cette volonté d'accélérer les choses et nous avons eu cette volonté dans le cadre du Plan Marshall. Reconnaissons que c'est un problème récurrent qui est lié aussi à la difficulté budgétaire dans laquelle nous sommes nous sommes une victime de crise économique -. Ce que nous entendons faire avec l'ensemble du Gouvernement et l'ensemble j'ai cité deux départements, mais je pourrais en citer d'autres qui sont concernés -, c'est évidemment de pouvoir affecter les budgets nécessaires pour honorer ces factures et d'avoir une véritable volonté intégrée du Gouvernement de limiter les éléments de retard dans le paiement des factures aux entreprises.

Reconnaissons aussi que, dans les difficultés que le Gouvernement a et les services administratifs dans l'exécution de ceci, les procédures elles-mêmes, de visa la Cour des Comptes génèrent des délais. Je ne veux pas que vous traduisiez que mon propos est de me retrancher derrière les procédures pour dire qu'il y a un retard, mais reconnaissons aussi que le fait d'avoir un certain nombre de procédures de visa préalable et un certain nombre d'éléments et si je prends dans mon département le fait que, dans la procédure, il y a l'obligation de demander un avis à un service spécifique qui ne dépend pas de l'administration de l'Economie engendre de manière récurrente un retard. Nous avons décidé de nous saisir du dossier quand je dis nous, c'est mon administration et moi-même de manière à faire en sorte que ce retard soit limité au strict nécessaire. Je pense que c'est un travail de tous les jours et, en tout cas, sachez que nous sommes tout-à-fait attentifs au fait que, dans cette période de crise, nous devons faire plus d'efforts encore que jamais pour réduire les délais de paiement aux entreprises.

Mme la Présidente. Merci, une réaction, M. Fourny?

M. Fourny (cdH). Je me réjouis en tout cas de ce qu'il y ait une prise de conscience dans le chef du Gouvernement de ce problème et qu'enfin, on va s'atteler à mettre sur pied ce facturier d'entrée. Il me paraît important pour le monde de l'entreprise, parce que les retards au niveau de la liquidation des paiements des factures entraînent aussi *de facto*, dans le cadre de l'application des marchés publics, des soumissions qui sont beaucoup plus chères, parce que les entreprises tiennent compte aussi des retards éventuels de paiement et donc, ce n'est plus un cercle vertueux, mais vicieux et qui entraîne tout

le monde dans sa perte, en définitive. Donc, je pense qu'il est important qu'on se penche sur ce système et cette manière de procéder. Je pense aussi qu'effectivement, les délais au niveau des procédures doivent être réduits, parce que c'est très bien d'avoir beaucoup d'étapes et beaucoup de contrôles au nom de la transparence mais, si cela freine le mécanisme, cela n'a pas de sens non plus et donc nous aurons peut-être l'occasion, dans quelques mois, de refaire le point sur la situation, mais ce qui serait, à mon avis, utile et important, c'est de connaître aussi à un moment donné le volume précis des montants qui restent dûs à l'endroit des entreprises. J'en discutais tout à l'heure avec mon voisin de gauche, Monsieur Boland, qui a eu l'occasion d'interpeller le Ministre Furlan en matière des travaux publics pour les pouvoirs subsidiés et là, clairement aussi, il était dans l'incapacité de pouvoir lui donner le moindre chiffre. Alors, imaginez si, chacun dans son département se trouve dans cette incapacité de pouvoir chiffrer les encours à l'égard des tiers, et plus particulièrement à l'égard des entreprises. Cela pose quand même un problème je ne dirais pas de sérieux, mais on va le qualifier ainsi de gestion des deniers publics et de gestion des dettes à l'égard des tiers en matière de gestion publique et donc là, je vous rends vraiment attentif, non pas seulement vous, mais l'ensemble du gouvernement puisque ma question était adressée au Ministre-Président et la Conférence des présidents l'a réorientée vers vous, mais afin qu'on trouve une solution rapide à ce problème qui est extrêmement prégnant, non seulement en période de crise, mais en manière de fonctionnement au sein des entreprises. Merci, en tout cas.